



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

## Compte rendu du Comité Directeur du dimanche 26 novembre 2017 à Roubaix

**Présents** : Éric Le Rol, Sylvie Verslype, Philippe Blot, Eleuthère Moreau, Véronique Houck, Michel Métayer, Jean François Roux, Ouahid Hamida, Yann Serizel, Alain Carton,

**Absents excusés et représentés** : Loriane Lebret, Alexandre Feryn, Sarah Swiercz, Fabrice Casier, Emmanuel Variniac Stéphane Rommelaere, Laetitia Dubourget-Duroyon (hospitalisée)

**Absents excusés** : Boris Fleurquin, Franck Taro, Michel Miraut, Luc Fancelli

**Absents non excusés** : Christian Bracq, Laurent Petitprez,

### 1. ORDRE DU JOUR

#### Ouverture du Comité Directeur à 10h00 précises

- Véronique Houck demande l'ajout d'un point sur le rapide féminin du 15 octobre 2017
- Jean-François Roux demande l'ajout d'un point sur les championnats scolaires
- Jean-François Roux et Ouahid Hamida demandent conjointement l'ajout d'un point sur les formations d'Entraîneurs et d'Animateurs.

L'ordre du jour avec prise en compte des 3 demandes est adopté à l'unanimité des présents.

#### Matin de 10h à 12h45

#### 2. Approbation du Compte rendu du 7 octobre 2017

Rappel : Le compte rendu ne relate que les décisions prises.

Vote concernant la modification, seules les personnes présentes le 7 octobre 2017 peuvent voter :

Contre la modification : 9 voix

Abstention : 2 voix

Pour : 0

Le compte rendu du 7 octobre 2017 est adopté.

#### 3. Point financier

À la date de la réunion, le solde du compte courant est de 35120€

L'aide aux CDJE doit être demandée avant le 31 décembre 2017 pour être retenue sur le budget prévisionnel adopté par l'Assemblée Générale. Elle concerne le développement du jeu d'Échecs.

#### 4. Point Commande de matériel

Toutes les commandes de matériels, demandées par les clubs sont passées.

#### 5. Point Coupe de la Parité du 12 novembre 2017

Zone Nord : Participation de 7 équipes, sont qualifiées pour la phase interligue, Lille2 et Isbergues1.

Zone Sud : Participation de 5 équipes, Beauvais C et Bernot A se qualifient pour la phase interligue.

La Ligue présente ses félicitations à ces quatre équipes et leur souhaite le meilleur.

#### Un point sur le Rapide féminin du 15 octobre 2017

Zone Nord : 24 participantes, Oriane Soubirou et Sarah Swiercz se qualifient

Zone Sud : 12 participantes, Christine Caron se qualifie.

#### 6. Point Stage développement du secteur féminin

Le samedi 18 novembre 2017 à Roubaix, 12 participantes, toutes les féminines qui se sont inscrites ont pu participer à cette journée fort agréable mais bien studieuse. Un grand merci à Marie Sebag pour son écoute attentive et son professionnalisme. Le dimanche 26 novembre 2017 à Bernot, cette journée à l'identique de la première est en train de se dérouler.

La question du stage féminin à Beauvais est reposée, il doit se dérouler avant le 31 décembre 2017.

Pour définir la date nous attendons de connaître les disponibilités de Marie Sebag en accord avec celles du club de Beauvais.

Les annonces sont publiées sur le site de la ligue.



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

## 7. Point affaire Roye

Le club de Roye a fait appel via un avocat, concernant le refus de la ligue pour leur accession en niveau supérieur. Décision du CNOSF : la décision de la CAS FFE a été invalidée, mais le raisonnement de la Ligue défendu par le Directeur Technique National a donné raison à la Ligue. Le CNOSF a demandé au club du Grand Roye d'accepter la décision de la Ligue.

La conclusion du CNOSF rappelle que lorsque les compétitions sont gérées par la Ligue, ce sont les règlements de la Ligue qui entrent en vigueur et prévalent sur les règlements fédéraux dès lors qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale.

## 8. Points sur les formations d'arbitre année 2018

Rappel : Deux périodes d'examens organisées au nom de la fédération se déroulent en juin et décembre de chaque année. Deux stages de formation continue ont eu lieu en septembre 2017, dans les deux zones, des arbitres ont oublié d'y participer, de ce fait certains clubs n'ont plus d'arbitre et sont demandeurs d'une nouvelle journée de formation continue.

Nous rappelons qu'un arbitre non actif retrouve son titre d'arbitre dès lors qu'il effectue un stage de formation continue ou s'il participe à un stage de formation d'arbitres sur les 2 jours. Il appartient aux arbitres non actifs retardataires de participer à l'un des stages d'arbitres organisés par la Ligue avant fin juin, le règlement fédéral prenant en compte pour la saison en cours la liste des arbitres actifs à fin juin.

De plus, l'évolution de la FIDE sur la création d'ELO FIDE et le désir de la FFE de supprimer les ELO FFE conduisent à devoir envisager de permettre à un plus grand nombre d'arbitres de devenir AF3 et AF2, ce dernier titre étant obligatoire pour passer l'examen arbitre FIDE.

Par ailleurs il y a une demande de plusieurs arbitres AF3 pour l'organisation d'un stage S2.

Dès lors, entre janvier et fin juin 2018, la Ligue demande à la DRA d'organiser :

- Un stage S4/SJ en zone Hauts-de-France Nord le 14 et 15 avril 2017
- Un stage S4/SJ en zone Hauts-de-France Sud le 14 et 15 avril 2017
- Un stage S3 dans un lieu défini en fonction des participants le 2 et 3 juin 2017.
- Un Stage S2 dans un lieu défini en fonction des participants le 2 et 3 juin 2017.

Si un nombre significatif des 8 arbitres AF2 de la Ligue souhaiteraient un stage FIDE, la Ligue est prête à adresser une demande d'organisation sur son territoire d'un stage d'arbitres FIDE en 2019.

### Formation entraîneur et animateur :

Un stage DAFPE 1 (animateur) est organisé du 5 au 8 mai, le lieu pour toute la ligue sera défini en fonction des candidats.

Une demande de stage DEFFE est faite pour 2018-2019. Il faudra voir le budget nécessaire pour ce stage.

Si des personnes sont intéressées, elles doivent se faire connaître par mail adressé à Philippe Blot et Ouahid Hamida.

## 9. Point projet poules de 8 équipes

Cela permettrait d'éviter les matchs à jouer le samedi, avec 24 équipes en Nationale 4, en Régionales et Pré Régionales, avec un coût à 18 €, 13 € et 8 € par équipe respectivement engagée, avec 3 poules sur chaque niveau.

Avantages :

- Plus de dérogation pour des dates supplémentaires et plus de rencontre le samedi
- Cela permettrait de libérer des dates pour les compétitions par coupes, pour les clubs, pour les formations...

Inconvénients :

- Deux rencontres gratuites pour les joueurs en moins
- En coût constant, augmentation des droits d'engagement de 2 € en NIV et 1 € en Pré nationale.

La Ligue s'est engagée à présenter une proposition en ce sens le plus détaillée possible. Ce projet sera présenté à la prochaine AG pour une éventuelle mise en application pour la saison 2019-2020, si elle est adoptée en remplacement des poules de 10 équipes actuelles.

## Après-midi 14h00 à 18h35

### 10. Entretien avec membres du Comité du club de Saint Quentin

Monsieur Le Hay, responsable des compétitions au comité, est présent pour le club de St Quentin. Il a délégué le Comité Directeur du club de Saint Quentin.



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

La Ligue rappelle que :

- Elle n'a pas pris position pour l'un ou l'autre club mais indique qu'en poursuivant dans une voie de conflit les 2 clubs pourraient subir de graves conséquences ;
- Chaque club doit agir dans l'intérêt des Échecs sans se faire concurrence ;
- Chaque licencié doit adopter une attitude constructive et bienveillante.
- Les attitudes des adultes ne doivent en aucun cas nuire aux jeunes.

Après avoir rappelé son action détaillée, la Ligue prend acte du fait que le club de Saint Quentin considère son courrier rédigé avec maladresse, s'en excuse et admet que cette réunion a eu le mérite de définitivement éclairer chacun sur sa position et permet de retrouver une certaine sérénité dans l'intérêt du développement sur l'ensemble du territoire par la conjugaison de l'apport de tous.

## 11. Point décision FFE sur Ligue unique

Historique : lors du projet de fusion la ligue était une unité, les statuts furent votés le 19 mars 2016. La première année elle fonctionnait en 2 zones pour être réunies la saison suivante.

Le CD fédéral a accepté ensuite que la Haute Normandie et la Basse Normandie ne fassent plus qu'un, ce qui auparavant a été refusé pour notre Ligue.

La responsabilité de la FFE est engagée si elle autorise plusieurs schémas de fonctionnement au sein d'une même Ligue.

Le Comité Directeur considère que les exigences demandées par la FFE sont contraires aux statuts de la fédération et fera par écrit une nouvelle demande de décision.

## 12. Points Championnats Ligue Jeunes

Problèmes actuels pour le Championnat de janvier 2018 : le Comité de l'Oise a fait appel des décisions prises, leur demande de dérogation du règlement ayant été rejetée par les Bureau et Comité Directeur de la Ligue, en conformité des directives de l'Assemblée Générale de la Ligue.

La ligue a examiné par trois fois la demande de l'Oise et a rejeté par 3 fois la demande de dérogation.

Le CNOSF, à regret, a répondu une irrecevabilité de la demande de conciliation car seuls les licenciés ou les clubs peuvent faire appel et non la Ligue contre la Fédération, car la ligue représente la Fédération. Dans ce cas, ce qui s'applique à la Ligue s'applique également au CDJE.

À ce jour la Commission Technique FFE n'a pas validé les règlements des Championnats de Ligue jeunes envoyés depuis le 2 novembre 2017, et donc il est impossible de donner la liste des qualifiés. Il faudra attendre un délai d'un mois pour considérer les règlements validés par absence de réponse contraire. La Ligue se chargeant quelques jours avant d'en informer le Président de la Commission technique Fédérale pour dernière réaction. Il ne restera plus qu'un mois pour organiser et prévenir les participants : délai minimum raisonnable. Sans réponse négative, Eleuthère Moreau sera chargé de l'organisation des compétitions avec les règlements envoyés à la Commission Technique en l'état.

Après un long débat, sur la procédure que décide d'engager la Ligue suite à la décision de la CAS, 3 propositions de décisions ont été soumis à approbation pour choisir celle qui sera retenue.

Le Président de Ligue informe les membres du Comité Directeur de son refus de vote sur les 3 propositions soumises. Il fera de même avec les deux pouvoirs qu'il détient. Il considère que tout Président, quel qu'il soit, en démocratie, se doit de mettre en application et défendre les décisions votées par son Comité Directeur, que le Président soit ou non d'accord avec la décision qu'il doit défendre. Le seul recours dont il dispose est de mettre fin à ses fonctions : ce qui n'est pas le cas. Dès lors, le Président devra porter les décisions prises à l'issue du vote.

Vote concernant la procédure à suivre : sur 16 voix

1 - Pour la validation des règlements Jeunes Départementaux 60 et 80 avec acceptation de la dérogation du CAS

Pour : 1 voix

Abstention : 0

Contre : 12 voix

Ne participe pas au vote : 3 voix

2-Refus de valider les règlements de l'Oise et de la Somme

Pour : 9 voix

Abstention : 3 voix

Contre : 1 voix

Ne participe pas au vote : 3 voix



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

3- Recours au tribunal administratif pour avoir la décision d'un organe extérieur qui tranchera sur la validation des règlements jeunes.

Pour : 10 voix

Abstention : 3 voix

Contre : 0 voix

Ne participe pas au vote : 3 voix

La proposition 3 arrive en tête des trois propositions. Elle constitue la décision du Comité Directeur qui demande au Président de Ligue de mettre tout en œuvre dans les meilleurs délais auprès du tribunal administratif de Versailles, en effectuant simultanément une requête en annulation et une requête en référé suspension de la décision du 21 octobre 2017 par laquelle la commission d'appel sportif de la fédération française des échecs a refusé d'invalider la décision de la commission Technique du 1er octobre 2017.

Concernant les licences, les règlements fédéraux seront appliqués. Seuls les participants aux championnats de Ligue disposant d'une licence A seront pris en compte pour accéder aux championnats de Ligue.

## 13. Éventuel changement date AG Ligue

Elle était initialement prévue le 17 mars 2018, à Noyon : l'Assemblée Générale ne pouvant avoir lieu sans secrétaire

Proposition du 3, 10 février 2018 ou 25 mars 2018. Il est demandé à Alain Carton de voir avec les disponibilités de la salle.

## 14. Réorganisation de la Ligue

Alain Barnier n'est plus licencié dans la ligue. Serge Weill a quitté la région.

La Ligue prend acte du retrait de la liste d'Alain Barnier et de membre du Comité Directeur de Serge Weill qui est remplacé par Laurent Petitprez. Serge Weill toujours licencié de la FFE reste conseillé du Président mais sans pouvoir de représentation. Des personnes absentes et non représentées plus de 3 fois mais non consécutivement posent problème. Ils seront relancés afin d'obtenir une plus grande présence.

Le reste du débat est tenu confidentiel.

## 15. Championnat scolaire de Ligue

Il n'y a plus de responsable des scolaires au niveau de la Ligue, suite au départ de Serge Weill et aux mails pas très sympas reçus à l'issue du championnat de l'an dernier.

Il reste à faire valider les règlements, par la FFE, avant la phase départementale qui doit se faire avant le 31 janvier 2018.

Yann Serizel propose de gérer les scolaires de l'académie de Lille.

On recherche un responsable pour gérer les scolaires de l'académie d'Amiens pour développer l'activité échecs au niveau scolaire. Tout licencié pouvant apporter son aide dans ce domaine sera le bienvenu : appel à candidature lancé.

**L'ordre du jour étant épuisé, Le comité Directeur est clos à 18h35 précises.**

Véronique Houck